



**ASBL ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS DE
VOLLEY-BALL**

COMMISSION JUDICIAIRE DE 1^{ère} INSTANCE

Concerne : Article 5320 - Accumulation de sanctions – Monsieur Eric DUBRU, Licence n°109254

Ans, le 14 décembre 2016

Monsieur Dubru,

Vous avez atteint un total de cinq points dans l'accumulation de cartes.

Cette accumulation se répartit comme suit :

- carte rouge lors de la rencontre n°3562 du 17/09/16
- carte rouge et jaune lors de la rencontre n°3590 du 4/11/16.

Ces cartes ont été confirmées par la Commission Judiciaire d'Appel, en date du 07 décembre dernier (Affaire Appel 2016-17.01)

Tenant compte de la décision de ladite Commission Judiciaire d'Appel en son point 4 et conformément à l'article 5320 du règlement provincial, la Commission Judiciaire de 1^{ère} Instance vous suspend de toutes fonctions officielles et de jeux au niveau provincial, AIF et FRBVB pour tous les matchs auxquels vous pourriez participer.

Conformément à la décision de la Commission Judiciaire d'Appel, cela signifie que cette suspension sera effective lors de tous les matches officiels du week-end des 10, 11 et 12 mars 2017.

Conformément à la décision de la Commission Judiciaire d'Appel, la Cellule Compétition visera, dès établissement du championnat officiel, les matches qui sont prévus le 4^{ème} week-end et en informera officiellement l'intéressé, les autorités prévues par le règlement ainsi que les Commission Judiciaires.

Cette suspension suivra les matches prévus si ceux-ci sont déplacés à d'autres dates.

Le Secrétaire du club VC Olne-Montagnards, (Lg-1789) auquel vous êtes affilié ainsi que celui de VC-A Dalhem (Lg-2069) pour lequel vous officiez en qualité de coach, sont également prévenus de cette sanction.

La Cellule Arbitrage et la Cellule Compétition sont également averties de cette suspension.

Recevez, Monsieur Dubru, mes salutations sportives.

Bernard ACHTEN,
Secrétaire